



Question sur le divorce à l'amiable

Par **adm50**, le **25/06/2008** à **12:11**

bonjour,
une personne en instance de divorce (amiable) peut-elle vivre avec quelqu'un et refuser au papa de voir son enfant , sous peine de demander la garde exclusive de l'enfant . quelles mesures prendre ?

Par **domi**, le **25/06/2008** à **13:23**

Y-a-t-il une décision de justice pour la garde ou pas encore? Si la maman refuse le droit de visite au papa , ça ne prend pas le chemin d'un divorce "à l'amiable"... Contactez rapidement le JAF afin qu'il décide des modalités de garde de l'enfant .